

**ARRETE**

**PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE RICHEMONT**

N° 153/2018

Le Maire de la Commune de RICHEMONT,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.424-1, R.151-51, R.151-52, R.153-18,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2016, portant approbation de la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Richemont,

VU les arrêtés préfectoraux en date du 17 Juillet 2018 du projet d'aménagement autoroutier A31 Bis – secteur Nord – fuseau F3, fuseau F3bis, fuseau F4 et fuseau F10,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Le plan local d'urbanisme de la Commune de Richemont est mis à jour à la date du présent arrêté.  
A cet effet, ont été annexés dans le PLU les 4 fuseaux retenus pour le projet d'aménagement autoroutier A31 Bis, secteur Nord.

Article 2<sup>ème</sup> La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- à la Mairie,
- à la Préfecture de la Moselle,
- dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle – 17, Quai Paul Wiltzer à Metz.

Article 3<sup>ème</sup> : Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

Article 4<sup>ème</sup> : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- au Préfet,
- au Sous-Préfet,
- au Directeur Départemental des Territoires de la Moselle.

Fait à Richemont, le 5 Octobre 2018



Le Maire

Roger TUSCH

Mairie

Place de l'Eglise

57270 Richemont

Tél. : 03.87.71.23.70 - Fax : 03.87.71.95.23

E-mail : [mairie-richemont@wanadoo.fr](mailto:mairie-richemont@wanadoo.fr)

Web : [www.richemont.fr](http://www.richemont.fr)